



Le Bénin a conçu et met en œuvre les Orientations Stratégiques de Développement (OSD), élaborées pour la période 2006–2011. Les OSD s'inscrivent parfaitement dans les initiatives de développement auxquelles le Bénin a adhéré aux plans mondial et régional. C'est pour donner corps aux orientations stratégiques et priorités du gouvernement que le Bénin s'est doté en 2008 d'un Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA) de 2008 à 2015. L'objectif global du PSRSA est d'améliorer les performances de l'agriculture béninoise pour la rendre capable d'assurer de façon durable la souveraineté alimentaire de la population et de contribuer au développement économique et social du Bénin, à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et à la réduction de la pauvreté. De manière spécifique, il s'agit de (i) améliorer la productivité et la compétitivité agricole, (ii) garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, (iii) garantir une gestion durable des terres, des zones d'élevage et de pêcheries. La mise en œuvre du PSRSA se fera à travers quatre grands programmes opérationnels qui sous-tendent le budget programme et le Cadre de Dépenses à Moyens Terme (CDMT) du secteur agricole. Il s'agit des programmes suivants:

1. Développement de l'agriculture
- 2. Développement de l'élevage**
3. Développement de la pêche et de l'aquaculture
4. Administration et gestion du secteur agricole

Objectifs et Résultats Attendus

L'objectif global du programme est d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales et urbaines en protéines animales et de dégager des excédents pour l'exportation. Les objectifs quantitatifs sur la période 2007 à 2015 sont les suivants : (i) accroître la production de viande à partir des espèces conventionnelles et non-conventionnelles en la faisant passer de 54 854 tonnes à 92 000 tonnes, (ii) porter la production de lait de 92 000 tonnes à 155.000 tonnes par an, (iii) porter la production d'œufs de 8 400 tonnes à 19 000 tonnes, (iv) garantir une gestion durable des zones d'élevages.

Les principaux résultats attendus pour chaque sous-programme se présentent comme suit: (i) les infrastructures et équipements d'élevage sont renforcés, (ii) l'accès au marché des produits d'origine animale est amélioré, (iii) les infrastructures et équipements de production vivrière sont renforcés, (iv) Les zones de production animale sont accessibles et sécurisées, (v) l'environnement de production animale est restauré, (vi) Les capacités des acteurs sont renforcées, (vii) les niveaux de productions de viande, de lait, et d'œufs ont accrus et les productivités se sont améliorées.

SOUS-PROGRAMMES

1. VIANDE

Objectif: le sous-programme vise à (i) mieux adapter le mode d'élevage des animaux à cycle court (volailles, lapins, porcins, petits ruminants), des bovins, des gibiers en captivité étroite et le mini élevage non-conventionnel au contexte socio-économique pour accroître les niveaux de production de viande tout en réduisant les coûts de production, (ii) assurer l'émergence des filières viandes porteuses afin d'accroître l'accès du pays aux devises.

2. LAIT

Objectif: le sous-programme vise à (i) améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations à travers l'utilisation des produits laitiers, (ii) assurer l'émergence des filières lait porteuses afin d'accroître l'accès du pays aux devises.

3. ŒUFS

Objectif: le sous-programme vise à (i) accroître les niveaux de production des œufs, (ii) améliorer les niveaux de consommation des œufs, (iii) dégager des excédents pour l'exportation.

Activités (sous-programmes 1, 2 et 3)

Les activités essentielles à mener sont relatives à :

- (i) Améliorer les performances des matériels de production animale ;

- (ii) Améliorer les itinéraires techniques de production animale ;
 - (iii) Appuyer la structuration des différents acteurs des filières en groupements professionnels ;
 - (iv) Faciliter l'accès aux intrants d'élevage appropriés ;
 - (v) Renforcer de protection sanitaire ;
 - (vi) Réaliser les infrastructures et équipements de production animale et de transformation ;
 - (vii) Mettre en place des infrastructures et équipements d'élevage ;
 - (viii) Aménager et entretenir les pistes des zones de fortes productions des produits et denrées d'origine animale ;
 - (ix) Renforcer le système d'analyse et de contrôle de qualité des produits et denrées d'origine animale ;
- (x) Faciliter la mise en marché des produits respectant les normes et supportant la concurrence ;
 - (xi) Faciliter l'information des éleveurs sur les transactions commerciales des produits et denrées d'origine animale et les créneaux porteurs ;
 - (xii) Mettre en œuvre le mécanisme de stabilisation des prix des produits et denrées d'origine animale ;
 - (xiii) Aménager les aires de pâturage et des couloirs de transhumance ;
 - (xiv) Appuyer la mise en place d'un système rationnel de gestion des zones d'élevage.

Coût total : Le coût total du programme Développement de l'élevage est de 404 milliards de FCFA répartis comme suit dans le Tableau I :

Tableau I – Coûts du programme 2: Développement de l'élevage

SOUS-PROGRAMMES	Coûts 2009–2012 (milliards de FCFA)	Coûts 2013–2015 (milliards de FCFA)
1. Viande	145	165
2. Lait	25	39
3. Œufs	12	18
TOTAL PROGRAMME	182	222

Coût du PSRSA et schéma de financement

La réalisation des objectifs du PSRSA doit être menée de manière participative compte tenu de l'importance des besoins de financement qu'a révélé l'évaluation des coûts.

Ainsi, la stratégie de répartition des coûts distingue quatre catégories d'acteurs, l'Etat, les Organisations des Producteurs Agricoles, le secteur privé et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Le schéma de financement préconisé est le suivant :

Tableau 2 : Répartition des coûts entre les acteurs du secteur (en millions de FCFA)

	2009	2012	2015	Total 2009–2015	Moyenne annuelle
Coût total	1 19 846	253 794	421 360	1 808 947	258 421
Contribution de l'Etat	29 961	63 448	105 340	452 237	64 605
Contribution des Partenaires	41 946	88 828	147 476	633 131	90 447
Contribution du secteur privé	35 954	76 138	126 408	542 684	77 526
Contribution des ménages	11 985	25 379	42 136	180 895	25 842
Part de chaque acteur					
Part de l'Etat	25%	25%	25%		25%
Part des Partenaires	35%	35%	35%		35%
Part du secteur privé	30%	30%	30%		30%
Part des ménages	10%	10%	10%		10%

Source : D'après les travaux du costing du PSRSA, juin 2009.